

catégorie de personnes qui entrent dans la définition de famille ou qui sont désignées aux termes de l'ancien bill. Au comité, des témoins nous ont dit qu'à l'heure actuelle, près de 66 p. 100 des nouveaux immigrants appartiennent aux catégories d'immigrants avec répondant. Si nous incluons dans les catégories parrainées les parents de tout âge de citoyens canadiens, on estime que le nombre de nouveaux immigrants s'accroîtra de 70 p. 100.

Je me demande bien ce que nous allons faire pour fixer un contingent annuel. Si nous décidons qu'un plus grand nombre de personnes peuvent immigrer en vertu des clauses relatives aux réfugiés et que nous élargissons la définition du terme «réfugié», nous éliminons pratiquement la catégorie des immigrants indépendants. Je parle de ces immigrants qui sont de la trempe des pionniers, ceux qui viennent ici, non pour rejoindre leur famille, mais pour tout recommencer à neuf. Si cette tendance se poursuit, nous allons avoir des problèmes. L'immigrant indépendant qui n'a pas de famille au Canada, mais dont nous avons désespérément besoin, ne viendra pas ici.

Si nous remontons assez loin dans notre arbre généalogique, nous trouvons toujours quelqu'un qui est venu ici à titre d'immigrant indépendant, qui a fondé une famille, qui s'est lancé dans les affaires, dans l'agriculture ou autre chose. Aujourd'hui, nous récoltons les fruits qu'il a semés. Certains qualifient ces personnes d'immigrants «de la première génération». Le nom importe peu. Je voudrais bien faire comprendre cela au ministre. Je sais que ses collaborateurs sont conscients du problème parce que je l'ai déjà mentionné à maintes reprises. Je m'inquiète beaucoup des conséquences que pourrait avoir tout élargissement des catégories des immigrants parrainés et de la famille. Je ne suis pas contre la réunification des familles, loin de là. Cependant, si nous élargissons trop cette définition, l'immigrant indépendant, le pionnier, aura moins de chance de venir s'installer ici et de nous faire profiter de ses talents. Voilà ce qui doit être dit sans équivoque.

Cela étant, il devient impossible d'accepter l'amendement portant sur le statut de réfugié. Je voudrais encore une fois faire remarquer au ministre et à ses services que lorsque nous envisageons un élargissement de la définition de la «famille»—même si je sais que c'est dans le règlement et non dans le projet de loi que figure la catégorie de la famille—, nous devons prendre garde de ne pas permettre une augmentation telle du nombre d'immigrants parrainés ou en instance de réunion avec leur famille qu'il deviendra pratiquement impossible pour un immigrant indépendant de venir ici.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de l'heure réservée aux initiatives parlementaires cet après-midi. Les députés ont discuté de la question de savoir comment employer le mieux possible le temps entre 5 et 6 heures aujourd'hui. Plus tôt aujourd'hui, le leader du NPD à la Chambre, dont le parti a la priorité pour l'heure réservée aux initiatives parlementaires cet après-midi, a convenu qu'il serait utile de consacrer cette heure à la discussion du bill à l'étude plutôt qu'aux initiatives parlementaires. Vu son accord, nous avons donc tenu les discussions d'usage. Je pense que Votre Honneur constatera que tous les députés sont d'accord pour que le temps entre 5 et 6 heures aujourd'hui soit consacré à l'étude du bill C-24 plutôt qu'aux initiatives parlementaires.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Immigration

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je m'en tiens à ce que j'ai proposé plus tôt.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il en est ainsi ordonné.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos d'une question dans le même ordre d'idées. Afin de faciliter le travail de la Chambre, je me demande s'il pourrait y avoir un ordre de la Chambre au sujet du moment où les votes différés auront lieu. Auront-ils lieu à la fin de la journée pendant laquelle ils ont été différés? La présidence peut-elle en décider.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je crois savoir qu'il y a eu des discussions à ce sujet et que les votes seront remis à la fin de la journée. Les votes différés aujourd'hui auront lieu ce soir.

M. Paproski: A 9 h 45.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je m'oppose à ce que ces discussions aient lieu en public avant que nous nous soyons consultés. On m'a parlé de la question il y a quelques minutes. J'ai dit que j'en discuterais avec mes collègues et que je donnerais la réponse de mon parti plus tard. Il faudrait faire les choses de façon normale.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre est-elle d'accord pour que nous laissions tomber l'heure réservée aux mesures d'initiatives parlementaire aujourd'hui entre 5 et 6 heures afin d'étudier le bill C-24?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il en est ainsi ordonné.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je voudrais émettre quelques brefs commentaires sur ce qu'a dit le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen). Il a déclaré que c'était une bonne chose d'avoir énoncé dans le bill le principe de la réunification des familles ainsi que le principe relatif aux réfugiés. Il a déclaré qu'il existait actuellement un sentiment positif au Canada à ce sujet et que par conséquent nous devrions aller de l'avant avec ce bill. Si le ministre avait lu l'édition d'hier du *Globe and Mail*, il se serait rendu compte qu'il s'est produit une réduction substantielle du nombre des immigrants. Une des raisons en est la loi actuellement en vigueur ainsi que le ressentiment qui existe au Canada.

Je me permets de dire au ministre que si nous désirons que les nouveaux immigrants se sentent les bienvenus nous devons adopter les mesures politiques qui s'imposent en ce qui concerne l'emploi, le logement et certains problèmes sociaux. Ce n'est que de cette façon que nous pourrions donner aux immigrants le désir de s'intégrer. Pour le moment, dans les grandes villes en particulier, il existe certaines tensions raciales qui pourraient dégénérer soudainement. Je voudrais faire quelques remarques à ce sujet et insister sur cet aspect de la question pour la gouverne du ministre.

Certaines remarques ont été faites concernant la motion n° 1 visant les réfugiés. Je souscris dans l'ensemble aux remarques qui ont accompagné l'étude des motions présentées par le député de Montmorency (M. Duclos), l'honorable député d'Egmont (M. MacDonald) ainsi que l'honorable député de Greenwood (M. Brewin). Quand il existe une volonté d'agir, il y a toujours un moyen de parvenir à ses fins. Le ministre a